

7565/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 avril 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 avril 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée - nouvelles désignations de l'UE - **Décision et règlement d'exécution**

E 12968

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes.